

Projet de **LIAISON AUTOROUTIÈRE CONCÉDÉE** entre Machilly et Thonon-les-Bains



CHIFFRES CLÉS ET CALENDRIER

Chiffres clés

16,5 km de liaison autoroutière concédée
entre Machilly et Thonon-les-Bains à 2 x 2 voies

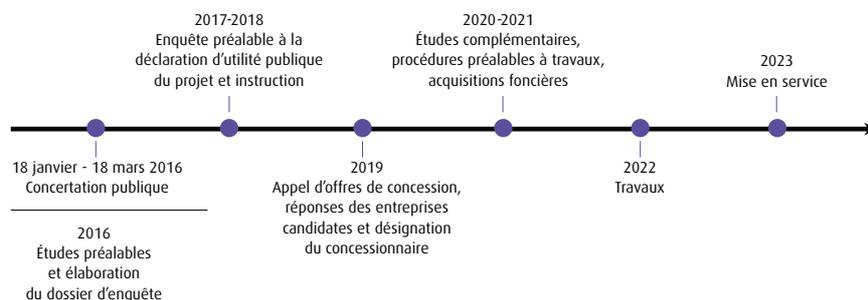
3 échangeurs autoroutiers

1 barrière de péage à Perrignier

2023 date de mise en service

200 M€ HT : coût du projet

Calendrier prévisionnel



LES ACTEURS DU PROJET

L'État

L'État, ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, est le maître d'ouvrage du projet de liaison autoroutière concédée entre Machilly et Thonon-les-Bains. Sous l'autorité du Préfet de Haute-Savoie, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Auvergne-Rhône-Alpes, dont la mission est de mettre en œuvre les politiques d'aménagement et de développement durable de l'État au sein de la région, assure la maîtrise d'ouvrage du projet. À ce titre, elle conduit les études et la concertation publique sur le projet jusqu'à la Déclaration d'Utilité Publique. L'État choisit, après appel d'offres, le concessionnaire et s'assure qu'il respecte les obligations réglementaires ainsi que les engagements de l'État.

Le Département de Haute-Savoie

Le Département de Haute-Savoie est partenaire central dans la réalisation de la liaison autoroutière concédée entre Machilly et Thonon-les-Bains : il a largement contribué à la mise en œuvre du projet en participant à la réalisation des études en amont et en les finançant intégralement. Son engagement s'est également traduit par la délibération du 27 janvier 2014 en faveur d'un versement d'une éventuelle subvention d'équilibre garantissant le financement du projet.

Le futur concessionnaire

Le futur concessionnaire, choisi après appel d'offres, sera chargé de construire, financer, exploiter et entretenir la liaison autoroutière entre Machilly et Thonon-les-Bains.

